

Annulation/invalidation de permis



Carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse. Pour les personnes de nationalité portugaise, fournir un extrait d'acte de naissance.



Un justificatif de domicile en cours (téléphone portable ou loyer ou Internet) si l'élève est hébergé, et ce, même chez ses parents, fournir une attestation d'hébergement manuscrite ainsi que la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur (selon facture fournie).



1 enveloppe auto-adhésive (bande enlevable) au format A5 (16x23mm) timbrée à 1€



4 photos d'identité couleurs aux nouvelles normes prises dans un photomaton numérique (pas de lunettes, pas de casquette, pas de sourire, pas de cheveux sur le visage).

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>



Visite médicale (avec la date des tests psychotechniques effectués).
Voir un médecin agréé par la préfecture de votre département



Référence de l'annulation ou décision judiciaire (réf. 44 ou réf. 07).



Accompte de 100€.

Afin de pouvoir fixer une date d'entrée en stage, merci de vous munir également de votre règlement dans la totalité (CB, chèque(s) ou espèces). **Possibilité de paiement en 4 fois sans frais en carte bleue pour les formations dont le tarif est supérieur à 500€.** Pour un paiement en carte bleue, le propriétaire de cette carte doit être présent avec sa pièce d'identité.